



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Site : <http://www.ufuta.fr>

Mail : ufuta@ufuta.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

mardi 16 octobre 2018

Paris

Présents : François AMBOLET, Bernard BODIN, Françoise DAVID-SCIARA, Monique FALLEAU, Yvon LE GALL, Céline MENIL, Claudine METTAIE, Stéphane RAVAILLE.

Représentés (pouvoir) : Marie-Denise RISS-COLY.

Excusés : Christian LATRY, Christine MIEGGE, Nicole PETITOT, François VELLAS

Accueil d'une UTL aux travaux du CA

Le Président accueille Gérard MOREL, le remercie d'avoir accepté de participer à la séance et lui présente chacun des administrateurs

Compte rendu du CA du 28 août 2018

Après ajout de la date du CA du 22 janvier 2019, oubliée, le compte rendu est soumis au vote

Contre : 0 Abstention : 0 le CR est **adopté à l'unanimité**

Projet Ambition 2020

Partage des conférenciers dans la partie réservée, le document est désormais opérationnel
Chaque structure a reçu un identifiant et un mot de passe pour y accéder.

Ce tableau présente le logo de l'UTL, le nom du conférencier, le titre de la conférence proposée, un synopsis et les dates de réservation.

La rémunération du conférencier reste à l'appréciation de la structure invitante

Le défraiement du déplacement (sous réserve) : 50 % pris en charge par UFUTA

Pour retenir un conférencier s'adresser à François AMBOLET

Le fichier peut être téléchargé

Le Président remercie François AMBOLET et Christian LATRY pour la réalisation

Soutien aux projets

Bernard BODIN, de l'UTL de Haute-Mayenne, se porte candidat pour intégrer le comité de sélection des projets. Cette candidature est soumise au vote

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : **vote à l'unanimité**

Le comité est constitué de : François AMBOLET, Bernard BODIN, Françoise DAVID-SCIARA, Monique FALLEAU, Yvon LE GALL A voir aussi Christian LATRY, le trésorier

Les projets de cette année sont à déposer avant le 1^{er} février 2019, pour un financement sur 2018-2019. Rappeler les critères.

Le site internet

Le webmestre met très rapidement les informations de l'Union en ligne. Mais la présentation du site actuel est obsolète, il a besoin d'être remanié.

Le Président fait une proposition de rénovation :

Il propose de faire un contrat avec un webmestre pour la mise à jour du site sur la base

d'un CDD de 6 mois pour la création à 300 € net par mois soit 3000 € avec les charges sociales ensuite un CDI pour 3 h par mois à 20 € net de l'heure pour le webmestre : avec les charges sociales cela représente 1 280 € par an

Le dernier jour du contrat du CDD serait le 31 août . Ensuite il y aurait un nouveau contrat. Aujourd'hui le webmestre est bénévole, si on fait un contrat il devient salarié de l'UFUTA
Le Président soumet au vote le principe de la création suivie de mises à jour

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : **unanimité**

Le Président propose de s'adresser au webmestre de l'UTL34 et d'héberger le domaine ufuta.fr sur le site d'Agde. Dans ce cas la cotisation s'élèverait à 10€.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : **unanimité**

Le Président est mandaté pour préparer les 2 contrats en les sécurisant pour signature avec le salarié. Ils seront présentés au prochain CA

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : **unanimité**

Point financier

- Garantie Voyages : précision

La MAIF ne prend pas en charge les maladies déclarées.

- Budget :

Le retour de Nice au sein de l'Union apporte des produits supplémentaires.

Sur le document apparaît un déficit comptable –et non bancaire – car on a provisionné 8000 € pour les Assises et les projets.

Bilan : l'Union dispose d'environ 50000 € en compte courant et 45000 € en réserves.

Le CA prend acte

- Cotisation 2018-2019

Point à débattre : faut-il fixer un plancher maximum au montant de la cotisation ?

Le Président n'y est pas favorable : si on limite il y aura des effets de seuil qui seraient des sources de conflits pour un gain minime. C'est aussi une question d'équité.

Il y a davantage intérêt à expliquer ; l'Union est fédérative en matière d'aide et de protection, c à d. partage des moyens, solidarité, mutualisation.

Il faut parler projet.

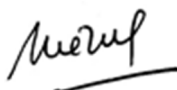
M. Morel insiste sur un élément essentiel à savoir la communication : c'est aux dirigeants d'expliquer à leurs adhérents ce qu'est l'UFUTA et ce qu'elle apporte aux structures.

La cotisation doit rester unique et d'un montant raisonnable.

Après discussion, le CA maintient le principe d'égalité de tous les adhérents de l'UFUTA. La cotisation est identique pour tous pour le respect de la solidarité entre toutes les structures

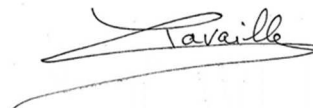
Cette déclaration est adoptée à l'unanimité

La secrétaire



Céline MENIL

Le président de l'UFUTA



Stéphane RAVAILLE